

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**AU 30 SEPTEMBRE 2020**

# FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 30 SEPTEMBRE 2020

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-14
ANNEXES	
Annexe A - Subventions	15
Annexe B - Opérations	15
Annexe C - Cotisations	15
Annexe D - Autres produits	15
Annexe E - Coûts directs	16
Annexe F - Marges brutes	16

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 30 septembre 2020 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC au 30 septembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

## Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne; nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC.*  
ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>  
Montréal, le 30 novembre 2020

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n° A129449

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (annexe A)	758 663	517 978
Opérations (annexe B)	488 061	711 265
Cotisations et assurances (annexe C)	272 255	265 121
Autres produits (annexe D)	34 937	41 087
Placements sports (note 10)	127 967	149 912
	<u>1 681 883</u>	<u>1 685 363</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	514 386	473 983
Transport et communication	165 211	280 787
Régionalisation	240 898	263 621
Services professionnels	204 615	272 341
Fournitures et approvisionnements	125 737	217 314
Coûts directs (annexe E)	5 266	3 872
Loyers	28 956	22 558
Amortissement des immobilisations	1 427	2 039
Placements sports (note 10)	127 967	149 912
	<u>1 414 463</u>	<u>1 686 427</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	267 420	(1 064)
Plus-value sur placements	4 822	3 994
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>272 242</u></u>	<u><u>2 930</u></u>

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020**

	2020			2019
	Investi en immobilisations	Affecté aux programmes (note 12)	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	4 759	177 362	100 000	282 121
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(1 427) (*)	(177 362)	451 031	272 242
SOLDE À LA FIN	3 332	-	551 031	554 363
				282 876

(\*) Le montant correspond à l'amortissement des immobilisations


**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**

**BILAN**

**AU 30 SEPTEMBRE 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	131 324	38 779
Placements à court terme (note 3)	270 467	165 646
Subventions	501 633	439 703
Débiteurs (note 4)	93 119	89 313
Stocks	13 082	16 607
Frais payés d'avance	6 642	4 778
	<u>1 016 267</u>	<u>754 826</u>
<b>IMMOBILISATIONS (note 5)</b>	<u>3 332</u>	<u>4 759</u>
	<u><u>1 019 599</u></u>	<u><u>759 585</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 7)	192 979	291 896
Apports reportés (note 9)	232 257	185 568
	<u>425 236</u>	<u>477 464</u>
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<u>40 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>465 236</u></u>	<u><u>477 464</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	3 332	4 759
AFFECTÉ AUX PROGRAMMES (note 12)	-	177 362
NON AFFECTÉ	551 031	100 000
	<u>554 363</u>	<u>282 121</u>
	<u><u>1 019 599</u></u>	<u><u>759 585</u></u>

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*



Félix Dion, président



Pierre Chamberland, Trésorier

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	272 242	2 930
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 427	2 039
	<u>273 669</u>	<u>4 969</u>
<b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Subventions	(61 930)	(249 825)
Débiteurs	(3 804)	(29 449)
Stocks	3 525	3 237
Frais payés d'avance	(1 864)	6 612
Créditeurs	(98 917)	24 674
Revenus perçus d'avance	-	-
Apports reportés	46 687	158 566
	<u>(116 303)</u>	<u>(86 185)</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>	<u>157 366</u>	<u>(81 216)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation des placements	(104 821)	38 809
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<u>(104 821)</u>	<u>38 809</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme	40 000	
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>40 000</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	92 545	(42 407)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	38 779	81 186
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u>131 324</u>	<u>38 779</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



## FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### 1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 30 janvier 1968.

Ses objets sont les suivants:

À des fins purement sportives et sans intention de gains pécuniaires pour ses membres :

Volleyball Québec est un organisme provincial de régie et de services ayant pour mission de:

1. promouvoir la pratique du volleyball et du volleyball de plage;
2. développer l'excellence en volleyball et en volleyball de plage;
3. former les intervenants en volleyball et en volleyball de plage.

#### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

##### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

##### Comptabilisation des produits

###### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

###### Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par ces dernières.

###### Inscriptions, sanctions d'événements et transactions Internet

Les produits d'inscriptions, de sanctions d'événements et de transactions Internet sont constatés lorsque les activités ou les programmes ont lieu.

###### Ventes et location de matériel, publications et publicité

Les produits de ventes et location de matériel, publications et publicité sont constatés lorsque les transactions ont lieu.

## FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### 2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût d'achat réel. La valeur de réalisation nette correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal des affaires, moins les charges de vente variables qui s'appliquent.

##### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux / durée</u>
Équipement et mobilier	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Site Internet	Amortissement linéaire	3 ans

##### Actif net affecté aux programmes

Ces actifs nets sont présentés distinctement par l'organisme afin de présenter séparément la performance de ses programmes.

##### Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les placements, les subventions à recevoir et les débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

##### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 30 SEPTEMBRE 2020**

**3- PLACEMENTS**

	2020	2019
	\$	\$
Desjardins - Fonds d'obligations canadiennes, 5 455,504 parts (5 271,457 parts en 2019) au coût de 29 681 \$ (28 963 \$ en 2019)	33 251	31 399
Compte avantage entreprise	186 596	85 558
Fonds Invesco Trimark		
Fonds d'obligations échelonnés, 621,7390 parts (608,6230 parts en 2019)	5 612	5 352
Fonds Revenu Taux Variable, 932,8030 parts (899,0430 parts en 2019)	7 340	7 508
Fonds Revenu Gouvernemental, 7 718,8230 parts ( 7 579,5860 parts en 2019)	37 668	35 829
	<u>270 467</u>	<u>165 646</u>

**4- DÉBITEURS**

	2020	2019
	\$	\$
Comptes à recevoir	8 659	33 610
Placements sports	63 532	47 649
Taxes à la consommation	20 928	8 054
	<u>93 119</u>	<u>89 313</u>

**5- IMMOBILISATIONS**

	2020		2019	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement et mobilier	5 835	5 834	1	1
Équipement informatique	29 911	26 580	3 331	4 758
	<u>35 746</u>	<u>32 414</u>	<u>3 332</u>	<u>4 759</u>

**6- MARGE DE CRÉDIT**

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit d'un montant de 50 000 \$, garantie par les subventions à recevoir. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel majoré de 4,5 %. Le solde de la marge de crédit est nul au 30 septembre 2020. De plus, l'organisme dispose de six cartes de crédit pour une limite totale de 24 000 \$.

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**AU 30 SEPTEMBRE 2020**

**7- CRÉDITEURS**

	2020	2019
	\$	\$
Fournisseurs	151 209	275 174
Salaires et vacances à payer	41 770	16 722
Somme à remettre à l'État	-	
	<u>192 979</u>	<u>291 896</u>

**8- DETTE À LONG TERME**

	2020	2019
	\$	\$
Prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2022 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital. Si un montant de 30 000 \$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2022, le prêt sera réputé payé en totalité. Si le solde du prêt est de plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, un choix est offert entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5 %. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.	40 000	-
Portion échéant à court terme	-	-
	<u>40 000</u>	<u>-</u>

**9- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 30 septembre 2019	Octroi ou encais- sements	Constatés à titre de produits	Solde 30 septembre 2020
	\$	\$	\$	\$
Produits perçus d'avance	24 068	6 318	34 069	(3 683)
Programme de soutien aux opérations régulières du MELS	105 000	239 512	247 012	97 500
Programme de soutien au développement de l'excellence sportive volleyball intérieur et plage	56 500	337 220	255 280	138 440
	<u>185 568</u>	<u>583 050</u>	<u>536 361</u>	<u>232 257</u>

## FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### 10- PLACEMENTS SPORTS

L'organisme cède 20 % des dons admissibles à Placements Sports ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme de la Fondation du Grand Montréal. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 septembre 2020, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 221 540 \$.

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Appariements des dons admissibles	54 895	68 947
Dons admissibles	66 002	77 135
Intérêts	7 070	3 830
	<u>127 967</u>	<u>149 912</u>
Charges		
Salaires	127 967	149 912
	<u>127 967</u>	<u>149 912</u>

#### 11- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a réalisé des opérations d'achats d'équipements sportifs auprès d'un administrateur. Les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les transactions avec les tiers non apparentés.

#### 12- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration avait résolu que les surplus cumulés excédant 100 000 \$ soient affectés aux programmes.

Néanmoins et considérant l'incertitude qui perdure en lien avec la pandémie mondiale en lien avec la note 13 "éventualités", le conseil d'administration a résolu de consolider les actifs et d'inscrire le montant global de 551 031 \$ en actif net non affecté afin de préserver le mandat de régie de la fédération conféré par le ministère et la viabilité de l'organisme.

La fédération ne peut utiliser à d'autres fins ce montant grevé d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 30 SEPTEMBRE 2020

#### 13- ÉVENTUALITÉS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'écllosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 30 septembre 2020, la fédération est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment la fermeture de ses bureau pour une période indéterminée ou jusqu'au 13 avril 2020 en vertu d'un décret provincial.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

#### 14- INSTRUMENTS FINANCIERS

##### Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit à cause des subventions à recevoir et des débiteurs. L'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'elle a la quasi-certitude de recevoir en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

##### Risque de liquidité

L'organisme est exposé au risque de liquidité eu égard à ses crédateurs. Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

##### Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt à cause de placements à taux fixe qui l'assujettissent au risque de variation de la juste valeur.

##### Risque de prix autre

Le risque de prix autre associé aux placements en actions est le risque que leur juste valeur fluctue en raison des variations des prix du marché. Ce risque est réduit au minimum, car l'organisme atténue ce risque en rééquilibrant son portefeuille régulièrement et en investissant dans le secteur financier canadien.

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**  
**ANNEXES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020**

**ANNEXE A- SUBVENTIONS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Programme de soutien aux opérations régulières du MELS	247 012	131 338
Programme de soutien au développement de l'excellence sportive du MELS	255 280	300 440
Autres organismes	61 090	62 200
Subvention salariale d'urgence (SSUC)	179 281	-
Programme d'événements spéciaux du MELS	16 000	24 000
	<u>758 663</u>	<u>517 978</u>

**ANNEXE B- OPÉRATIONS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Inscriptions	449 785	655 465
Transactions Internet	19 225	29 165
Publications	5 621	1 922
Sanctions d'événements	8 034	13 930
Administration	1 315	3 367
Matériel	1 498	7 363
Publicité	2 583	53
	<u>488 061</u>	<u>711 265</u>

**ANNEXE C- COTISATIONS ET ASSURANCES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Cotisations individuelles	119 937	129 266
Cotisations organismes	150 488	133 945
Produits d'assurances	1 830	1 910
	<u>272 255</u>	<u>265 121</u>

**ANNEXE D- AUTRES PRODUITS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Commandites	29 794	30 689
Autres	5 143	10 398
	<u>34 937</u>	<u>41 087</u>

**FÉDÉRATION DE VOLLEY-BALL DU QUÉBEC**  
**ANNEXES**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2020**

**ANNEXE E- COÛTS DIRECTS**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Publications		
Stocks au début	3 872	7 427
Achats	14 297	8 210
Stocks à la fin	<u>(13 082)</u>	<u>(16 607)</u>
	5 087	3 872
Cotisations individuelles	-	-
Transactions Internet	179	-
	<u>5 266</u>	<u>3 872</u>

**ANNEXE F- MARGES BRUTES**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
Publications		
Produits	5 621	1 922
Coûts directs	<u>(5 087)</u>	<u>(3 872)</u>
	<u>534</u>	<u>(1 950)</u>
Inscriptions		
Produits	449 785	655 465
Coûts directs	-	-
	<u>449 785</u>	<u>655 465</u>
Transactions Internet		
Produits	19 225	29 165
Coûts directs	<u>(179)</u>	<u>-</u>
	<u>19 046</u>	<u>29 165</u>
Cotisations individuelles		
Produits	119 937	129 266
Coûts directs	-	-
	<u>119 937</u>	<u>129 266</u>